FRANCE 3 CÔTE D'AZUR : NOUS NE DEVRIONS PAS AVOIR BESOIN DE TENIR CE CSE EXTRAORDINAIRE

Liminaire FO au CSE Extra Réseau | Mars 2022

Voilà 15 jours, les élus de ce CSE débattaient pendant plusieurs heures sur ce sujet du projet de déménagement de la station d'Antibes. Qu'en avons-nous retenu ?

- Que le motif invoqué pour la nécessité du déménagement est le risque d'inondations, alors que celui-ci concerne le secteur, et non le bâtiment en lui-même
- Que le niveau de risque est d'autant plus discutable qu'il n'est même pas évoqué dans le DUER (document unique d'évaluation des risques) en vigueur
- Que lors des inondations de 2015, les faits ont montré, et les autorités préfectorales l'ont reconnu depuis, que ce bâtiment était davantage une zone refuge qu'une zone à risque
- Que cette notion de zone inondable n'a nullement dissuadé l'entreprise d'envisager des projets, preuve en est celui de Rouen, qui a vu le jour sur le Quai Ferdinand de Lesseps
- Que si cette notion de nécessité liée à des risques d'inondations tombe, alors, il y a lieu d'effectuer des comparaisons objectives entre l'hypothèse du « déménagement » et celle de la « rénovation ». Cette comparaison existe-t-elle vraiment ? Compte tenu du fait que la direction a refusé de nous en parler, nous nous permettons de penser qu'elles ont été plus que survolées, voire qu'elles n'existaient
- Que l'impact financier, avec un investissement de 13 à 15 millions injectés pour un bâtiment qui, dans 50 ans, sera offert au propriétaire du terrain, n'est pas neutre
- Et enfin, qu'il n'existe visiblement pas davantage une prise en compte de l'impact du projet (tel qu'il se présente) sur les conditions de travail, et donc sur la santé des salariés. Alors que cet impact existe, en raison de la localisation.

Voilà ce que nous retenons de ces 4 heures de débats d'il y a 15 jours, mais aussi de toutes les heures qui ont précédé et suivi ces échanges. Tout cela s'est traduit par une série de questions :

- sur la motivation du projet
- sur l'existence d'une vraie étude comparative
- sur la capacité à faire évoluer ce projet, les salariés ayant la préférence pour une rénovation des bâtiments existants ; et, dans l'hypothèse où ne serait effectivement pas pertinente, vers le choix d'une autre localisation, plus adaptée aux conditions de travail des équipes sur ce secteur.

Normalement, ce CSE extraordinaire n'aurait pas dû devoir exister, car, avec la direction aurait dû faire preuve d'une écoute suffisante, apporter aux élus toutes les réponses à ces questions, et, si elle se rendait compte qu'elle ne pouvait pas, dire alors qu'elle prenait d'elle-même la responsabilité de stopper ce projet, pour prendre le temps d'examiner tous ces points.

Cela ne s'est pas fait et nous voilà réunis à nouveau sur ce sujet sur Antibes.

Bureau syndical Force Ouvrière – Pièce R2811 - 01.56.22.54.40/43.76
7 Esplanade Henri de France – 75907 Paris Cedex 15

Sur ce dossier, Force Ouvrière demande qu'un dialogue social de qualité soit mis en œuvre, avec une priorité donnée à la santé des salariés de France 3 Côte d'Azur. Et que l'affaire n'ait pas besoin de se terminer par des étapes dont tout le monde préférerait se passer. La direction a ce dossier en main, et c'est sa responsabilité de prendre les bonnes décisions afin d'apaiser les tensions existantes.

Paris, le 02 mars 2022

Bureau syndical Force Ouvrière – Pièce R2811 - 01.56.22.54.40/43.76
7 Esplanade Henri de France – 75907 Paris Cedex 15